



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MERINVILLE

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le 13 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 04 avril 2017, en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Pascal DELORME Maire.

Etaient présents :

Mmes Thérèse LELOUP, Denise SCHULER, Sandrine TRIKI,
MM Pascal DELORME, Bernard DEMANGEOT, Bernard MENIN,
Jean-Claude SAILLET, Luc WEBER.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien MAIBACH représenté par Bernard MENIN,
Yvon PLANTEBLAT représenté par Sandrine TRIKI.

Absent n'ayant pas donné de mandat de vote :

Monsieur Alain THUMERELLE.

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal, valablement réuni, a désigné, conformément aux dispositions, Monsieur Luc WEBER pour remplir les fonctions de secrétaire.

La séance est ouverte à 18h35.

La lecture est faite du procès-verbal de la séance du 06 avril 2017. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

SITE INTERNET

Monsieur Le Maire informe l'état d'achèvement du Site Internet de la commune et laisse la parole à Monsieur Luc WEBER.

Monsieur WEBER rappelle la démarche suivie par la commission INTERNET et les différentes phases du projet. Il précise que le site est opérationnel et accessible depuis le 15 mars 2017 à l'adresse suivante : <https://www.merinville.fr>.

Il précise qu'il reste 2 actions importantes à réaliser :

- La rédaction et la remise de la documentation ainsi que le manuel utilisateur
- La formation du personnel appelé à intervenir sur le fonctionnement du site.

Compte Administratif 2016

Les documents relatifs aux comptes administratifs 2016 et des budgets primitifs 2017 ont été remis par courrier le 07/04/2017.

Assainissement

Sous la présidence de Monsieur Bernard MENIN, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 de fonctionnement qui présente un excédent de 40 451,73 € et un excédent de 6629,29 € pour l'investissement.

Commune

Sous la présidence de Monsieur Bernard MENIN, doyen d'âge, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 qui présente un excédent de 63896,03 € pour le fonctionnement et un excédent de 3392,95 € pour l'investissement.

Budget primitif

Assainissement

Le budget primitif 2017 de l'assainissement s'équilibre à 46 850,73 € en exploitation et à 10 409,29 € en investissement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote, à l'unanimité, ce budget.

Commune

Le budget primitif 2017 de la commune s'équilibre à 168 331,03 € en exploitation et à 21 500 € en investissement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote, à l'unanimité, ce budget

Taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2016, pour la taxe d'habitation 14,49%, la taxe foncière sur le non-bâti 37,02% et le bâti 8,78%. Depuis le 1^{er} janvier, la mise en place de la nouvelle réglementation de la taxe d'habitation prévoit

le versement d'une partie à la commune et l'autre la communauté de communes qui reversera cette partie à la commune. Monsieur le Maire propose de fixer le taux de la taxe d'habitation à 8,18% pour la partie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le nouveaux taux d'impositions soit 8,18% pour la taxe d'habitation, 37,02% pour la taxe foncière du non-bâti et 8,78 pour la taxe foncière du bâti.

Subventions 2017

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des subventions accordées en 2016. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les mêmes subventions et le même montant.

- Foyer logement de Courtenay	213,00 €
- Ligue contre le cancer	39,00 €
- Coop scolaire la Selle sur le Bied	39,00 €
- APADVOR	39,00 €

Concessions du cimetière

Monsieur le Maire propose de modifier le tarif des concessions qui depuis 2002 est de 77,00 € pour une durée de 30 ans. Le conseil municipal décide de relever le tarif des concessions à 100 € pour une concession trentenaire à la date du 15 avril 2017.

Après délibération, la décision est adoptée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Fourrière animale du Loiret

La commune ayant adhéree à la fourrière animale du Loiret, sa gestion est assurée par un syndicat, il convient donc de nommer un titulaire et un suppléant.

Pascal DELORME se propose comme délégué titulaire et Monsieur Bernard MENIN comme suppléant. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, leur candidature et nomme Pascal DELORME Titulaire et Bernard MENIN suppléant.

Bureau de vote

Monsieur Le Maire informe les conseillers que le bureau de vote pour les Présidentielles sera ouvert les dimanches 23 avril 2017 pour le 1^{er} tour et 07 mai 2017 pour le second ainsi que les dimanches 11 et 18 juin 2017 pour les élections législatives. Il demande aux conseillers de se positionner pour la tenue du bureau de vote.

Maintenance Informatique

Monsieur Le Maire propose de reconduire la société SEGILOG qui assure la fourniture du logiciel de gestion de la mairie et la maintenance pour un coût de 1098,00 € HT pour la licence annuelle et 122,00 € HT pour la maintenance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, reconduit le contrat pour une durée de 3 ans.

Travaux de l'église

Monsieur le Maire rappelle l'état de 2 arches de la voute de l'église et propose de consolider les pierres qui menacent de se désolidariser de l'arche. Il précise qu'une seule société a répondu et donne lecture du devis de l'entreprise Jouannet d'un montant de 2112 € TTC. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le l'entreprise Jouannet pour effectuer la remise en état de la voute de l'église.

Travaux route du PIN

Monsieur Le Maire revient sur les travaux envisagés sur la route communale du Pin, après consultation avec la communauté de communes, le coût de ces travaux est plus onéreux que prévu et s'élève à 4,50 € du m2 soit un montant total de 12004 € HT.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de réduire la surface à la moitié, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, cette proposition.

Protection incendie – hameau Le champ des Mottes

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'installer une protection incendie suite à une demande de permis de construire.

La canalisation actuelle ayant un débit insuffisant ne permet pas d'installer une borne incendie. Deux solutions existent la 1ere consisterait à effectuer un renforcement depuis le Cril de l'étang pour un montant estimatif de 70 000 € et la 2eme par l'installation d'une bâche sur un terrain privé mis à disposition à titre gracieux par le propriétaire. La réalisation et l'entretien de la protection incendie sera à la charge de la commune. La fourniture et l'installation sont estimées à un montant 15 678,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération décide, à l'unanimité, de retenir pour la couverture incendie du hameau Le Champ des Mottes l'installation d'une bâche et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le propriétaire.

Transfert du compte d'assainissement vers compte de la Commune

Suite à l'important excédent de la section d'exploitation du compte administratif 2016 assainissement, Monsieur le Maire propose de transférer du compte de fonctionnement de l'assainissement vers le compte de fonctionnement de la commune d'une somme de 20 000 €.

Fête du 14 Juillet

Monsieur le Maire propose de choisir la fourniture du repas annuel par un traiteur et de réunir la commission fêtes et Cérémonie

Commémorations de l'armistice du 8 mai 1945

Monsieur le Maire informe que la cérémonie des commémorations aura lieu le 8 mai 2017 à 11h00 devant le monument aux morts par un dépôt d'une gerbe. Un vin sera servi à l'issue de la cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire



Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.